

L'embaras du choix

Quelles plantes cultivées faut-il préserver?

Beate Schierscher, Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées (CPC), Domaine de Changins, CP 254, 1260 Nyon 1, info@cpc-skek.ch, www.cpc-skek.ch

Toutes les variétés de plantes cultivées inventoriées en Suisse ne sont pas d'intérêt national. Pour la sauvegarde de la diversité génétique, il importe de définir des priorités.

Les inventaires effectués en Suisse jusqu'à présent ont révélé une diversité génétique étonnante chez les plantes cultivées. Pour les seuls fruits, plus de 3000 variétés différentes ont été dénombrées. Beaucoup de ces variétés ne sont toutefois plus guère cultivées et sont donc rares. Le Plan d'action national (PAN) doit mettre un terme à la perte menaçante de diversité génétique et promouvoir l'exploitation durable des ressources phytogénétiques. Mais avant de pouvoir engager un travail de sauvegarde coordonné, il convient de définir les variétés d'intérêt national. La Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées (CPC) a donc élaboré des directives de sélection des variétés. L'Office fédéral de l'agriculture a soutenu le projet.

Variétés typiques

En vertu des accords internationaux, la Suisse doit s'engager à préserver son patrimoine de variétés de plantes cultivées. L'essentiel du travail de conservation portera sur les variétés qui ont été élevées en Suisse, portent un nom local d'une région de Suisse ou dont l'origine étrangère ne peut plus être déterminée. La berac, par exemple, est une variété suisse typique; il s'agit d'une bette à côtes, élevée par l'Agroscope RAC. La berac est

encore cultivée et commercialisée aujourd'hui. Au printemps 2004, cette variété a même été vue sur les rayons de Migros!

«Rouge de Gruyère», exemple de survie

Les variétés étrangères doivent être sauvegardées si elles sont cultivées chez nous depuis plusieurs générations, si elles ont contribué à l'essor d'une région ou si elles sont liées à un usage traditionnel. Parmi les témoins de notre riche passé culturel figure, par exemple, la variété de blé appelée «rouge de Gruyère», cul-



Photo: Fondation suisse pour la manufacture de la paille

La variété de blé «rouge de Gruyère» est cultivée dans la région de Bulle-Gruyères pour la fabrication de tressages de paille.

Ce chapeau en chaume est noué avec le brin de paille entier (2500 nœuds en 15 heures de travail). Cette technique remonte au XVIII^e siècle. Elle nécessite des pointes de brins de paille découpées entre le premier nœud et l'épi.

tivée autrefois dans la région de Bulle-Gruyères pour la fabrication de tressages de paille, tradition toutefois abandonnée au début du XX^e siècle. C'est à Gustave Martinet, de la fondation «Tests de semences et contrôle», que cette variété doit sa survie. En 1900, Martinet en collecta des semences sur l'un des derniers champs et les stocka dans la banque de gènes de la fondation, qui appartient désormais à l'Agroscope RAC de Changins. Aujourd'hui, la variété est de nouveau cultivée dans le canton de Fribourg.

Autres critères de sélection

Les variétés étrangères rares qui font l'objet d'une culture modeste chez nous et qui ne sont pas garanties à l'étranger peuvent également être conservées dans le cadre du programme PAN. Le travail de conservation prend aussi en considération les variétés dont l'origine du nom n'a pu être classée, mais qui présentent des propriétés intéressantes. Enfin, il est permis de conserver en Suisse des curiosités qui se distinguent simplement par leurs propriétés originales. C'est le cas, par exemple du heunisch, un cépage qui donne des grains jaunes à rayures rouges.

Dans les différents groupes de plantes, les critères de sélection s'appliquent en fonction du passé culturelle des variétés. Tandis que, chez les fruits, les variétés suisses prédominent, chez les pommes de terre, ce sont les variétés qui sont parvenues à bien s'adapter aux conditions du sol et du climat suisses durant les derniers siècles. ■